

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique*.

Chiffres concernant les expulsions des lieux de vie informels :



Au moins 62 expulsions de 8 lieux de vie informels



Au moins 60 tentes dont 6 remplies d'affaires personnelles et 20 bâches volées



Au moins 4 personnes exilées arrêtées lors des expulsions.



Au moins 1 matelas saisi



Au moins Mineur.es Non Accompagné.es rencontré.es**



Au moins 3 vélos saisis

Dans le cadre de la politique de « lutte contre les points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 19h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ou des affaires personnelles***. Dans le Calais, un lieu de récupération des affaires a été mis en place sans que les personnes ne soient informées systématiquement de son existence par les membres de la Préfecture ou les forces de l'ordre. HRO a reçu plusieurs témoignages de personnes qui affirment ne pas avoir été mises au courant du système de récupération des affaires.

Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis à des placements en rétention administrative alors illégaux.



Durant les opérations d'expulsions, les membres HRO ont été témoins d'intimidations violentes envers les personnes exilées. En assumant pleinement le caractère non-exhaustif, nous avons documenté entre autres les intimidations suivantes perpétrées par les forces de l'ordre à l'encontre des personnes exilées durant les expulsions du mois août 2023.

Le 10 août, au moins 5 personnes exilées ont été palpées par les forces de l'ordre, dont 3 personnes qui ont été arrêtées par la suite.

Lors de toutes les opérations, HRO a noté le surarmement des forces de l'ordre qui sont très souvent équipées de LBD, de bombes lacrymogènes, de tonfas, de boucliers, de casques, et parfois même des fusils d'assaut. Cet armement est intimidant et disproportionné au regard des opérations dont il est question.

Le 1er août, HRO a observé deux CRS avec des fusils d'assaut et un CRS avec un autre un masque à gaz. Le 16 août, un CRS présent sur l'expulsion portait un lanceur de LBD. Le 22 août, un CRS avait un PGL-65 lanceur multi-coup durant l'opération.

Les forces de l'ordre ont eu très régulièrement des échanges avec les personnes exilées sans avoir recours aux traducteurs.

Le 1er août, CRS a sifflé pour attirer l'attention d'une personne exilée. Le 4 août, un agent des forces de l'ordre faisait des signes avec mains pour indiquer aux personnes exilées qu'elles ne pouvaient pas passer. Le 6 août, un agent de la police nationale est observé en train de faire des signes avec les bras à une personne exilée, aucun.e interprète n'est présent.e pour traduire correctement.

Lorsque les traducteurs font leur travail, il arrive que ces derniers usent d'un pouvoir discrétionnaire et ne traduisent pas tout.

Le 26 août, une personne exilée a demandé à un interprète de récupérer un marteau qui avait été saisi par les agents de nettoyage, car il leur permettait de couper du bois. L'interprète a refusé de traduire la demande aux policiers et a répondu directement aux personnes par lui-même.

Harcèlement des observateur.rice.s lors des expulsions :

Plusieurs tentatives d'intimidation :



Les entraves à l'observation sont nombreuses. Sans compter les périmètres arbitrairement déployés pour empêcher l'observation des opérations par les membres HRO. L'équipe HRO s'est vue imposer un périmètre au moins 30 fois ce mois-ci, et les membres HRO ont été escorté.es 9 fois par les forces de l'ordre en dehors de ces périmètres.

De nombreuses tentatives d'intimidation et/ou d'entraves ont été enregistrées. Parmi elles, les membres HRO ont été filmé.es 6 fois et sans avoir été prévenu.es au préalable, et se sont vu.es contrôler leur identité à 4 reprises.

Le 10 août, les forces de l'ordre menacent les membres de l'équipe HRO de les embarquer au poste de police s'ils ne quittent pas leur lieu d'observation.

Les 20, 22, et 24, les membres de l'équipe HRO ont été filmé.es par les forces de l'ordre avec des téléphones professionnels, des téléphones personnels sans avoir été notifié.es en amont (ce qui est obligatoire pourtant).

Le 26 août, un CRS allume sa caméra piéton sans informer HRO. Lorsque HRO lui rappelle qu'il est tenu de notifier, un deuxième CRS allume sa caméra piéton en riant.

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MNA auto-déclaré.es rencontré.es par l'association ECPAT (non mandatée par le département) au mois d'août alors qu'ils étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller-vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.

***Lors de chaque opération d'expulsions, les affaires personnelles des personnes en situation d'exil sont saisies par les agents de la société privée APC, mandatée par l'Etat, sous la supervision des forces de l'ordre.